

# Rapport

## Au Conseil Communal de Bullet

De la commission pâturages et forêts, chargée de l'examen du préavis municipal N°28-2019

---

Rapporteur : Romain Previtali

Membres : Patrick Aubort  
Yves-Alain Previtali  
Estelle Guex  
Florent Thévenaz

Suppléants : Pascal Jaccard  
Anouck Bernardi

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des pâturages et forêts s'est réunie le mardi 26 novembre 2019 afin de statuer sur le préavis susmentionné. Nous remercions Serge Gander, pour avoir été présent lors de notre séance de travail et pour les réponses apportées à nos questions.

### Préambule

La totalité des alpages de la commune représentent une surface 371ha. De nombreux kilomètres de routes et chemins desservent les surfaces de pâturages ainsi que plusieurs chalets. L'amélioration du chalet des Avattes avec la nouvelle adduction d'eau a pleinement joué son rôle lors de l'été 2019 qui fut historiquement sec. A l'avenir, d'après les prédictions des spécialistes du climat, ces étés chauds et secs vont devenir de plus en plus la norme.

### Discussions

Le dernier inventaire datant de 1983, il est judicieux d'établir un nouveau Plan de Gestion Intégré (PGI) afin d'avoir un état des lieux qui nous permettra de cibler les futurs investissements afin de maintenir le patrimoine agro pastoral de la commune de Bullet. Ce PGI constitue une porte d'entrée pour l'établissement de projets subventionnables par le Canton et la Confédération. Les subventions pour ce genre de financement peuvent aller jusqu'à 70%.

Un exemple, la conduite d'eau du chalet des Bullatones-dessus et dessous, date des années nonante. Le tuyau posé par sous-soleuse à quelques dizaines de centimètres à l'époque est ressorti. Il est visible à plusieurs endroits à même le sol.

Des travaux d'entretien sur cette conduite devront à l'avenir être menés. Ce PGI permettra lors de tels travaux, d'étudier et de financer au mieux les besoins de notre patrimoine communal.

## **Conclusion**

Le financement de ce préavis pouvant également prétendre à une subvention de 70% de l'investissement, dès lors, la commission pâturages et forêts, juge pertinent d'établir ce PGI afin d'avoir un inventaire précis pour les futurs investissements et améliorations de notre patrimoine agricole.

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

- Vu le préavis municipal N°28-2019 concernant l'élaboration d'un plan de gestion intégré pour les pâturages et alpages communaux
- Ouï le rapport de la commission des pâturages et forêts,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## **DECIDE**

- D'accorder le montant nécessaire de CHF 24'000.-- TTC pour le financement de la réalisation d'un Plan de Gestion Intégré.
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir cet investissement sur une période de 3 ans.

Bullet le 26.11.2019

Les Membres

Le Rapporteur